

Site Internet de la commune

La commission Infos et Communication travaille sur le site Internet de la commune qui devrait être mis en ligne pour cet automne. Les associations ont été contactées afin de fournir des informations pour qu'une page de présentation soit dédiée à chacune d'elles.

Nous souhaitons également présenter les services, commerces, entreprises, artisans... de notre village. Ainsi, si vous souhaitez apparaître sur ce site, merci d'envoyer à comm-estrees@orange.fr les informations suivantes :

- ✓ Nom précis
- ✓ Logo éventuel
- ✓ Descriptif de l'activité : rôle, services proposés, horaires, ... (1 page maxi)
- ✓ Coordonnées : adresse, téléphone, mail
- ✓ Photos (3 à 4 maxi)
- ✓ Lien éventuel vers un site internet ou un blog
- ✓ Tout autre document relatif à votre activité

Ces informations doivent dans la mesure du possible être fournies au format word, pdf pour les documents et jpg pour les photos. La date limite de réception est fixée à la fin août 2014.

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 25 août, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : comm-estrees@orange.fr



Mairie d'Estrées
TEL : 03 27 89 61 21
mairie-estrees@wanadoo.fr



Août 2014

Ball-trap

Le 17 août de 10h à 20h, l'Amicale des tireurs de la Sensée organise son ball-trap annuel au stade. Nouveauté cette année : le tir à la perdrix. Nombreux lots à gagner, dont un fusil. Repas sur place (frites, barbecue...)

Venez nombreux, vous initier le cas échéant ou simplement venir dire bonjour !!

Tickets de cantine

La vente des tickets de cantine reprendra le **samedi 30 août 2014** les mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 17h00 et les samedis des semaines impaires de 9h45 à 11h45. Le paiement par chèque devra être libellé à l'ordre du Trésor Public.

Le prix du ticket reste inchangé. La vente se fait par carnet de 10 tickets au prix de 36€.

Rentrée des classes

La rentrée des classes à l'école Thérèse Gras aura lieu le **mardi 2 septembre à 8h30 (accueil des enfants dès 8h20)**. Il n'y aura pas de garderie le matin du jour de la rentrée mais il y aura garderie le soir de 16h30 à 18h30.

Si vous souhaitez inscrire votre ou vos enfants à la cantine et / ou à la garderie pour le 1^{er} jour d'école, pensez à passer en mairie dès à présent et jusqu'au samedi 30 août.

La réforme des rythmes scolaires étant appliquée dans notre école, nous vous rappelons que les enfants non-inscrits aux activités doivent être récupérés à 15h15. Les autres sortent à 16h30 comme auparavant.

Délivrance des passeports

Les passeports des habitants d'Estrées sont gérés par la mairie d'Arleux. A compter du 1er août 2014, les demandes et retraits de passeports se feront uniquement sur **rendez-vous au 03 27 94 37 37**.

Les permanences ont lieu du lundi au samedi de 9h à 11h30.

Pratique

La mairie sera ouverte le samedi 30 août de 9h45 à 11h45.

Agenda

Jeudi 31 juillet à 18 h :

Fête de fin du centre de loisirs à la salle André Cauchy

Samedi 2 août :

Ramassage des encombrants

Mercredi 6 août :

Ramassage des verres

Dimanche 17 août :

Ball-trap organisé par les tireurs de la Sensée.

Mardi 2 septembre :

Rentrée des classes

Activités périscolaires pour la rentrée

Il manque un intervenant pour encadrer les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. La commune recrute une personne ayant des compétences dans l'encadrement d'enfants (CAP petit enfance ou équivalent) et dans l'animation d'activités artistiques, manuelles ou sportives (dans ce cas un diplôme d'enseignant sportif est obligatoire). Elle propose un contrat annuel basé sur 4 ou 5 heures par semaine de 15h15 (ou 15h30) à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter la mairie ou Frédéric MARCQ au 06 99 15 01 21.

Toujours dans le cadre des activités périscolaires, et notamment pour les activités manuelles des petits, les animateurs recherchent :

- des rouleaux de papier toilette vides
- des pots de yaourts en aluminium (style pots de crème aux œufs)
- des coques de noix vides
- des briques de lait vides en carton
- des restes de rouleaux de tapisserie

Vous pouvez déposer le matériel en mairie. D'avance, merci pour votre aide.

Compostage

Réduisez vos déchets tout en nourrissant votre sol : une solution, le compostage à domicile.

Pour obtenir gratuitement un composteur, le SYMEVAD et les guides composteurs organisent des réunions publiques.

Vous désirez vous engager à réduire vos ordures ménagères et signer la charte d'engagement, nous vous proposerons prochainement une réunion dans notre commune.

Toute personne intéressée, ne possédant pas de composteur mis à disposition par le SYMEVAD, est priée de se faire connaître en mairie ou directement auprès de Christian WALLARD au 06 27 86 95 59.

Respect du voisinage

Nous vous rappelons qu'afin de respecter le calme et le repos dominical de votre voisinage, il est conseillé d'éviter de tondre et de tailler les haies le dimanche. Si toutefois vous devez jardiner le dimanche en utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour vos voisins en raison de leur intensité sonore, il est préférable de le faire entre 10h et midi.

Nous vous rappelons que les feux de jardins sont à éviter. D'autres moyens plus écologiques permettent de recycler vos déchets et de limiter les nuisances vis-à-vis de vos voisins.



Merci pour vos voisins !!

Information Sécurité Gendarmerie – Phénomènes SKIMMING et CASH TRAPPING

La gendarmerie souhaite attirer votre attention sur une recrudescence de faits de «Skimming» et de «Cash Trapping» constatés sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) et de carburants (DAC) sur un secteur proche de la compagnie de DOUAI.

Il est recommandé de porter une attention toute particulière à vos DAB et DAC et d'informer immédiatement votre brigade locale de toute découverte d'un tel système en composant le 17.

De même, dans le cadre des constatations de police technique, il vous est demandé de ne rien toucher et de ne pas modifier les lieux afin que les spécialistes puissent procéder à leurs actes.

➤ Le « Skimming »

Il consiste à la manipulation des distributeurs et terminaux de paiement par introduction d'un équipement spécial copiant les données des cartes bancaires sur les DAB (distributeurs automatiques de billets) et les DAC (distributeurs automatiques de carburants).

La captation de données est effectuée par un boîtier appelé « skimmer » auquel s'ajoute un dispositif de capture du code confidentiel. Le « skimmer » copie les données inscrites sur la piste magnétique de la carte bancaire tandis qu'un système de micro-caméra capture le code confidentiel au moment où la victime le compose. La caméra, qui a la taille d'une tête d'épingle, est intégrée au « skimmer » ou fixée directement sur le distributeur automatique de billets. Cette micro caméra transmet les images à un récepteur/enregistreur installé sur le dispositif ou en déport, par exemple dans un véhicule stationné à proximité. Les informations peuvent également être volées grâce à un clavier factice relié à un dispositif d'enregistrement.

➤ Le « Cash Trapping »

Il consiste à apposer, à l'aide d'un scotch double face, une baguette en aluminium sur l'emplacement de la trappe à billets. Ce système empêche la sortie des billets qui, au contact de la baguette, s'enroulent sur eux même et se collent à l'arrière de celle-ci. La fente destinée à la sortie des reçus est obstruée avec un bout de papier plié. La victime, après avoir inséré sa carte bancaire et composé son code, ne voyant ni ses billets ni son reçu sortir pense que le distributeur est indisponible. Au départ de celle-ci, les auteurs n'ont plus qu'à venir décoller la baguette pour récupérer les billets collés derrière celle-ci.

Pour suivre les informations de la gendarmerie du Nord, consultez la page facebook officielle : <https://www.facebook.com/GendarmerieNord>